

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

5^e/82-07
12 OCT. 2007

REPARTITION DU CREDIT "SECOURS" EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

La Commission Permanente,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5è/07 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux interventions diverses au titre de la 5^{ème} Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- est favorable à la répartition du crédit "secours" en faveur des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou à leur famille, telle que présentée en annexe au rapport
- autorise le versement des aides accordées aux bénéficiaires pour un montant total de 2 500 €, à prélever sur l'enveloppe 850, nature 6512, fonction 58.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH